



# JOURN@L FOOT

N°582 DU 28 SEPTEMBRE 2023

## LANCEMENT DE LA 16<sup>E</sup> ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN !

La 16<sup>e</sup> édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :  
Education & Citoyenneté – Mixité & Diversité - Solidarité & Inclusion – Santé & Environnement

### Le calendrier 2023-2024 :

- Dépôt des candidatures du 26 septembre 2023 au 10 décembre 2023
- Jury de sélection sur dossiers : janvier 2024
- Jury d'audition des clubs : mars 2024
- Cérémonie de remise des trophées : mai 2024

### Chiffres-clés (depuis 2008) :

- 4 026 bonnes pratiques recensées
- 257 clubs récompensés
- 849 K€ de dotation globale



## SOMMAIRE

- SECRETARIAT GENERAL P1
- REGLEMENTS P2
- STATUT DES EDUCATEURS P4
- COUPES P5
- FEMININES P6
- TECHNIQUE P7
- FUTSAL P8

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### **TOURNOIS INTERNATIONAUX :**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

---

### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

#### **Commission de Discipline :**

L'herondelle – Marion-Gallois – AS Odyssée – GC Ussets

#### **Commission Compétitions :**

GC Ussets – CS La Balme - US Pringy – Pays de Gex – AG Bons – Union Salève – AS Genevois - CA Bonneville – Foron FC – AS Evires – JS Reignier – Haut Giffre – ESL Perrignier – ES Amancy Cornier – Morzine SV – GPT Combloux Megève – ESCO – CO Chavanod – ES Thyez – CS La Balme – US Semnoz Vieugy – FC Vuache – UF Voirons – AS Versonnex – US Challex – CA Bonneville – TEGG – FC Semine

#### **Commission des Règlements :**

CS Ayze – AS Odyssée

#### **Commission Féminines :**

AS Epagny – US AAG – US Margencel – FC Chambotte

#### **Commission de Formation :**

US Magland

# COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 25/09/2023

Publiée le 28/09/2023

## DECISIONS

---

### **MATCH n°26723440**

**DOSSIER N° 580/02 : GJ AALP 1 – AMPHION PUBLIER 1 – COUPE DISTRICT U17 1er Niveau du 09/09/2023**

#### **En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de GJ AALP 1 portant sur « la qualification et/ou la participation des joueurs KOUADIO Konan et FETAJ Erijon d'AMPHION PUBLIER 1 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des RG FFF.

#### **Au fond :**

Considérant que le club d'AMPHION PUBLIER a pu faire valoir ses éventuelles observations.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparaît que les joueurs KOUADIO Konan et FETAJ Erijon sont titulaires d'une licence enregistrée le 05/09/2023 pour une date de qualification au 10/09/2023.

Considérant que la rencontre objet du litige s'est déroulée le 09/09/2023.

Attendu que les joueurs KOUADIO Konan et FETAJ Erijon n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre sus nommée, ils ne pouvaient de se fait y participer.

#### **Décision :**

Considérant que s'agissant d'un match de Coupe, La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'AMPHION PUBLIER 1 pour en reporter le gain à l'équipe de GJ AALP 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

---

### **MATCH n°26724018**

**DOSSIER N° 580/03 : ODYSSEE 1 – VALLEIRY ES 1 – COUPE DISTRICT U15 2eme Niveau du 10/09/2023**

#### **En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de VALLEIRY portant sur « la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de ODYSSEE 1 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des RG FFF.

#### **Au fond :**

Considérant que le club d'ODYSSEE a pu faire valoir ses éventuelles observations.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparaît que le joueur BASSONVILLE Valentin est titulaire d'une licence enregistrée le 06/09/2023 pour une date de qualification au 11/09/2023.

Considérant que la rencontre objet du litige s'est déroulée le 10/09/2023.

Attendu que le joueur BASSONVILLE Valentin n'était pas qualifié à la date de la rencontre sus nommée, il ne pouvait de se fait y participer.

#### **Décision :**

Considérant que s'agissant d'un match de Coupe, La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ODYSSEE 1 pour en reporter le gain à l'équipe de VALLEIRY 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**MATCH n°27091316****DOSSIER N° 582/04 : CHILLY 3 – ESCO 3 – COUPE DISTRICT SENIORS 2eme Niveau du 17/09/2023****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de CHILLY portant sur « le fait que l'ensemble des joueurs de ESCO 3 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

**Au fond :**

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparait que l'équipe d'ESCO 1 jouant le 16/09/2023 contre ARGONAY 1, la notion d'équipiers supérieurs ne saurait lui être opposée.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparait que l'équipe d'ESCO 2 ne jouant pas le week end du 16/09/2023, la notion d'équipiers supérieurs peut lui être opposée.

Considérant que de l'instruction du dossier il apparait que les joueurs DOS SANTOS Ludovic et MICHALON Julien ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe de ESCO 2 soit UNION SALEVE FOOT 1 – ESCO 2 D3 Poule B du 10/09/2023.

Considérant que ces joueurs ne pouvaient participer à la rencontre objet du litige.

**Décision :**

Considérant que s'agissant d'un match de Coupe, La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ESCO 3 pour en reporter le gain à l'équipe de CHILLY 3 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

**MATCH n°26816620****DOSSIER N° 582/05 : FORON 2 – MARNAZ 1 – U15 D4 Poule B du 17/09/2023****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de de MARNAZ portant sur « le fait que l'ensemble des joueurs de FORON 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

**Au fond :**

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparait que l'équipe de FORON 1 ne jouant pas le 17/09/2023, la notion d'équipiers supérieurs peut lui être opposée.

Considérant que le match FORON 1 / SCIEZ 1 du 17/09/2023 n'a pas été joué, il ne saurait être comptabilisé comme dernier match officiel de l'équipe de FORON 1

Considérant que de l'instruction du dossier il apparait que les joueurs BOUHASSANI Nadir, CHENTOUFI Mohamed, RA-FIE Adam, MALECOT Goulven, LAHIOUEL Jalil, BELINGA Joryan, KOFFI Emerson Samson et DOMONT SCHEID Paul ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe de FORON 1 soit UNION SALEVE FOOT 1 – FORON 1 Coupe U15 1<sup>er</sup> Niveau du 10/09/2023. Considérant que ces joueurs ne pouvaient participer à la rencontre objet du litige.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FORON 2 pour en reporter le gain à l'équipe de MARNAZ 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**Résultat :**

FORON 2 : - 1 pt

MARNAZ 1 : 3 pts

FORON 2 : 0 but

MARNAZ 1 : 2 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

# COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

BAUD Lucien - VOSDEY Alain

## MISE EN CONFORMITE DE VOTRE (VOS) EQUIPE(S)

Une ou plusieurs de vos équipes évoluent en 1<sup>ère</sup> division de District.

Le tableau récapitulatif à remplir pour chacune de vos équipes et éducateurs concernés par le Statut des Educateurs vous été envoyé par mail. Ce tableau est à nous retourner par mail (boîte mail officielle du club), n'oubliez pas de joindre également les documents justificatifs (copie licence + copie diplôme ou attestation).

Tout dossier incomplet sera retourné.

Pour les U13 à U20, la mise en place du Statut des Educateurs, se fera après les poules de brassages.

### A savoir : Tableau des obligations

CATEGORIE	FORMATION OU DIPLÔME MINIMUM	LICENCE
U13	Module U13 ou CFI U10-U13	Animateur ou Educateur
U15	CFF2 ou CFI U14-U19	Educateur
U17	CFF3 ou CFI U14-U19	Educateur
U20	CFF3 ou CFI U14-U19	Educateur
SENIORS M	CFF3 ou CFI Senior	Educateur
U15 F	Anim. Fédéral ou CFI U10-U13 ou CFI U14-U19	Animateur ou Educateur
U18 F	Anim. Fédéral ou CFI U10-U13 ou CFI U14-U19	Animateur ou Educateur
SENIORS F	Module Sénior ou CFI Sénior	Animateur ou Educateur
<b>NB : Il est évident que les détenteurs de diplôme supérieur à ceux demandés peuvent encadrer une équipe.</b>		

Une dérogation peut être accordée en cas d'ouverture d'un plan de formation pour l'éducateur concerné, joindre les justificatifs (date de la formation + inscription).

**Rappel : Les clubs qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé au-delà du délai de soixante jours (60) pour les séniors et de trente jours (30) pour les jeunes à compter du premier match de Championnat seront pénalisés de plein droit, et ce, jusqu'à régularisation de leur situation ou en tenant compte des mesures dérogatoires éventuelles.**

**Procédure :** Notification par mail au Club et au Président  
Amende financière (25€ séniors / 15€ jeunes)  
Perte d'un point pour chacune des rencontres de Championnat

## SITUATION AU 26/09/2023

### SENIORS D1 MASCULIN

#### Clubs en dérogation :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD  
CS AYZE  
FORON FC

**Clubs en règle :**

US ANNECY LE VIEUX  
 FC BALLAISON  
 AG BONS  
 CERNEX ES  
 CLUSES FC  
 GFA RUMILLY VALLIERES  
 PAYS DE GEX FC  
 JS REIGNIER  
 SEYNOD ES

**Clubs en non-conformité :**

*(pas de réponses ou document(s) incomplet(s))*

FC CRUSEILLES  
 MONT BLANC PSG US

**SENIORS D1 FEMININE****Clubs en règle :**

US ANNECY LE VIEUX  
 CERNEX ES  
 FC CHAMBOTTE  
 ES DOUVAIN LOISIN  
 GFA RUMILLY VALLIERES  
 MARIGNIER SP  
 US MARGENCEL

**Clubs en non-conformité :**

*(pas de réponses ou document(s) incomplet(s))*

EPAGNY METZ TESSY  
 UGINE AS

**NOTE AUX CLUBS**

Dans le cadre de la nouvelle organisation des diplômes, tout titulaire d'un CFF3 devra effectuer une séance de recyclage avant 2027.

## COMMISSION DES COUPES

*Co-Présidents : Maurice CARUSO – Pierre BERNARD*

**COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL**

Le tirage au sort pour les trois catégories Féminines : Seniors, U18 et U15 aura pour cadre le District le lundi 9 octobre à 16 heures. Les rencontres ont été programmées les samedi 28 ou dimanche 29 octobre. Bon match à toutes.

# COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

---

## PRATIQUE

### LA RENTREE DU FOOTBALL FEMININ

Veillez noter qu'il y a deux créneaux d'accueil pour cet événement afin de mieux accommoder toutes les équipes inscrites.

#### SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Le rendez-vous pour vos équipes est fixé à **9h30 pour une fin à 11h30**

**FOOT à 4** : Cluses - Etrembières - Perrignier 1 - Perrignier 2 - St Pierre 1 - St Pierre 2 - Lac Bleu - F2C

**FOOT à 5** : Cluses - Perrignier 1 - Perrignier 2 - St Pierre 1 - St Pierre 2 - F2C

**FOOT à 8** : Cluses- Perrignier 1 - Perrignier 2 - St Pierre - Lac Bleu - F2C

#### SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Le rendez-vous pour vos équipes est fixé à **10h30 pour une fin à 12h30**

**FOOT à 5** : Saint Cergues - Annecy le vieux - Salèves Foot - ESCO 1 - ESCO 2 - St Jeoire

**FOOT à 8** : Entente Villaz/Filiere/Evires - Reignier - Salèves Foot - ESCO - Annecy - Annecy le vieux

### PLATEAUX FEMININS

Les plateaux féminins sont l'opportunité unique pour vos jeunes joueuses de jouer entre elles, contre d'autres équipes féminines et de vivre une expérience unique !

**DATE** : Samedi 14 OCTOBRE

**HORAIRES** : 10h - 11h30

**ORGANISATION** : plateau foot à 4 et foot à 5

**FOOT à 4** : peuvent jouer les U7F - U8F - U9F

**FOOT à 5** : peuvent jouer les U9F - U10F - U11F

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire d'inscription en cliquant sur le lien ci-contre : <https://forms.gle/qorrYFwB4ydkvt2W7>

### FESTIVAL U13F

Le Festival U13F est une opportunité unique pour vos joueuses de se mesurer à d'autres équipes de la région et de vivre une expérience unique !

**DATE** : SAMEDI 21 OCTOBRE

**HORAIRES** : Début 11h

**ORGANISATION** : plateau à 3 ou 4 équipes

**FOOT à 8** : peuvent jouer 3U11F – U12F – U13F

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire d'inscription en cliquant sur le lien ci-contre : <https://forms.gle/dLDXshrSJYdpCBAw7>

---

## TECHNIQUE

### PPF U15F

La sélection U15F jouera un match de préparation le mercredi 11 octobre à Voglans contre la sélection de la Savoie.

### PPF U12F – PPF U13F

Des centres d'animations de secteur seront organisés pour toutes les joueuses licenciées U12F et U13F les **mercredis 27 septembre, 4 et 18 octobre**. Toutes les joueuses licenciées ont reçu une invitation.

## DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

# COMMISSION TECHNIQUE

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Organisation de la pratique Foot des Enfants

---

### Calendriers u9

#### Secteur Annecy :

- D2 : Lire **Annecy Fem** et non Annecy 5  
Lire **Exempt 4** à la place de GFA Fem.

#### Secteur Annemasse :

- Reignier : les plateaux auront lieu à **9h**
- FC des Salèves : les plateaux ont lieu à **Monnetier**

#### Secteur Chablais :

- Gpt Jeunes Anthy-Margencel : les plateaux ont lieu à **Anthy** (*et non Margencel comme indiqué sur les documents*)
- Le Lyaud : les plateaux ont lieu à **Orcier**

#### Secteur Bonneville Arve : lieux des plateaux du Gpt Jeunes Combloux-Megève

D2 : 30/09 : terrain de Megève - 07/10 : terrain de Combloux

### Calendriers u11

#### Secteur Annecy :

- D3 : lire **Annecy Fem** et non Annecy 3

#### Secteur Annemasse :

- Reignier : les plateaux auront lieu à **11h**
- D3 : les plateaux d'Amancy-Cornier ont lieu à **Cornier**

#### Secteur Bonneville-Arve :

- D3 : Lire **Cluses 2** et non Cluses Fem.
- D4 : l'équipe de Cluses 3 est mixte

#### Secteur St Julien Genevois :

- D3 : lire **Exempt 4** à la place de Foot Sud Gessien 3

### **RAPPELS:**

- Il n'est plus possible de rajouter des équipes. Veuillez contacter les clubs qui accueillent les plateaux afin de remplacer les exempts (*mail à l'adresse [footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) pour information*)  
Le club d'Arenthon dispose de créneaux accessibles le samedi matin. Si des clubs u11 D4 ne trouvent pas de places pour rajouter des équipes, ils peuvent contacter le club d'Arenthon pour faire un plateau.
- Lorsqu'un club reçoit 2 plateaux sur 1 seul terrain, les u7 ou u9 doivent jouer à 9h ou 9h30 et les u11 ou u13F à 11h
- Les lois du jeu sont disponibles avec le support de la réunion de rentrée ou dans la rubrique « arbitrage » ou en rubrique « documents » puis « fiches et formulaires ».  
Pour la relance du GB, il est à bien noter que, dans le cas d'une relance au pied, **le ballon doit être au sol (rebond non autorisé)**

### **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

---

### **U9**

#### **16/09/2023**

Pers Jussy 1- Ville la Grand 4 - St Jeoire La Tour 2 - Azye 1 - AS Thonon 1 - TEGG 4 - U Salève Foot 2 -Cruseilles 1 – Challex 1 – Cernex 3 - Odysée 3

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

---

Sont inscrits en championnat bi- départemental au 20.09.2023

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2  
U S CHARTREUSE GUIERS 1  
FUTSAL BOURGET UNITED  
LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY  
Coté Savoie

THONON  
CBF 74  
FLAC 2  
Coté Haute Savoie

Une réunion visio s'est tenue le mercredi 13 septembre avec les clubs intéressés.

US CHARTREUSE GUIERS  
A FUTSAL ROCHETTE O  
FUTSAL BOURGET UNITED  
FUTSAL LAC ANNECY  
CLUSES BONNEVILLE FORON

Absents: HAUT DE CHAMBERY FOOTBALL et AS THONON

Étaient également présent le District de Haute Savoie Pays de Gex et le District de Savoie.

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.  
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)  
Les 3 derniers jouent les places de 5 à 7 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)  
Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023.

Un questionnaire est envoyé au clubs sur la boîte mail officielle, merci de répondre avant la fin du mois de Septembre 2023.

Au 25 Septembre, réponses reçues de:  
AFRO 2  
CHARTREUSE GUIERS US  
HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY  
AS THONON

Le district 73 attend urgemment avant le 2 Octobre 2023 18H00 maxi, le retour des questionnaires pour les clubs de :  
FUTSAL BOURGET UNITED  
FLAC 2  
CBF 74

Pour établir le calendrier.